Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Licenciement economique procédure

Par Stellou7

Bonjour,
Je souhaiterais avoir des conseils pour ma situation .Je suis employée en CDI depuis 8 ans dans la même entreprise et on me propose une rupture conventionnelle ou une baisse de mon taux horaire (de 75 %). Ni l'un ni l'autre ne me conviennent c'est une évidence. Le PDG évoque la récession économique aussi je voudrais négocier un licenciement économique. Quelles sont les étapes de cette procédure et comment défendre au mieux mes droits sachant qu'il n'y a pas de syndicat dans mon entreprise. Puis-je adhérer à un syndicat extérieur ?Merci, bien à vous.

Par kang74

Bonjour

On ne négocie pas un licenciement, qui est une décision unilatérale de l'employeur cadré par le droit niveau indemnisation .

De plus, pour X raisons, il est possible que la situation ne rentre pas dans le cadre, qu'importe ce qu'il vous dit .

Vous pouvez, bien evidemment vous rapprocher d'un syndicat,qui aide ses adhérents, ou d'un avocat si vous le souhaitez .